

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

03 -07- 2000

Identité du responsable pour le réseau :
 Jean STEENSELS, Président du conseil de coordination

Date et signature


2. Intitulé de l'unité de formation :**PROJETS**

CODE DE L'U.F. (3)	269027U21E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	205
--------------------	-------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ..1..... page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ..1.... page

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
 du degré : (1) inférieur (1) supérieur

 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ..1..... page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ..1.... page

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1.... page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de1... page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

D 8 BIS/UF : au 01.03.98

Code de l'unité de formation : 269027U21E1	Code du domaine de formation : 205
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Laboratoire de projets	CT	S	80
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	20
		Total des périodes	100

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

NEANT - ARLON, le 29 août 2000.

Jacques SOBLET, inspecteur.



b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

lby 04.09.2000

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date :

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

UF : PROJETS

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant:

- d'APPLIQUER des connaissances techniques développées durant la formation pour les synthétiser au travers d'un projet ;
- d'APPLIQUER les unités légales ;
- d'UTILISER la documentation technique et la normalisation appropriées.

UF : PROJETS

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

En mécanique appliquée :

l'étudiant sera capable, en se basant sur son principe de fonctionnement, ses particularités techniques, ses courbes caractéristiques et ses équations spécifiques :

- de JUSTIFIER le choix d'une machine issue du domaine industriel.

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite de l'unité de formation de « MECANIQUE APPLIQUEE » dispensée dans l'enseignement secondaire supérieur.

UF : PROJETS

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENTS

Afin de garantir le niveau des études, les groupes ne comprendront pas plus de un étudiant par poste de travail.

UF : PROJETS

4. PROGRAMME DU COURS

4.1. LABORATOIRE DE PROJETS

L'étudiant sera capable, avec l'aide du support informatique et au départ d'une proposition de projet présenté par lui-même et ou par le chargé de cours et avalisée par le Conseil des études ;

- de JUSTIFIER la faisabilité du projet ;
- d'ETABLIR le cahier des charges techniques ;
- de CONCRETISER le projet par un plan d'ensemble et des plans de détails d'éléments calculés ou particuliers et mettant en œuvre les moyens du DAO ;
- d'ETABLIR une nomenclature complète et précise des pièces, des matériaux, des éléments du projet en recourant au support informatique ;
- d'ETABLIR des notes de calcul sur des éléments caractéristiques du projet et les VERIFIER par des logiciels appropriés;
- de RECHERCHER et d'UTILISER la documentation technique ;
- de CONSTITUER un dossier technique regroupant toutes les informations liées au projet et en respectant les consignes de présentation définies préalablement.

UF : PROJETS

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.